

29/02/2024 - Le point de vue de la commune de Saint Romain de Jalionas



Mairie de Saint Romain de Jalionas. Commune du Nord-Isère d'environ 3 500 habitants bordée par le Rhône (rive gauche), frontière naturelle entre l'Ain et l'Isère. Commune grandement impactée par ce projet.

Contact : GRAUSI Jérôme Maire.

Adresse : 560 rue du stade 38460 Saint Romain de Jalionas.

Tél : 04/74/90/76/01.

Site Internet : <https://www.mairiesaintro>

Un patrimoine Jalioromain à ne pas sacrifier ! Un endroit à préserver plutôt qu'à industrialiser !

Saint Romain de Jalionas a la chance de pouvoir avoir sur son territoire une rive encore naturelle, non transformée par l'homme qui abrite nombre d'espèces animales et végétales avec une faune et flore exceptionnelles.

Au PK 39.9, le site est un milieu naturel préservé où passe la ViaRhôna dans un endroit où la voiture et l'engin à moteur sont prohibés. L'endroit choisi est le Peillard, un endroit marqué d'histoire tant il a été important pendant l'époque Gallo-Romaine. Lieu de passage, il fallait à l'époque payé un Liard via un péage (d'où le nom de Peillard (péage+Liard). Cet endroit bordé de tombes exceptionnelles avec l'inauguration en juin dernier de panneaux expliquant ce lieu d'histoire est le passage de la ViaRhôna véritable havre de paix des marcheurs, coureurs, cyclistes propices tant aux balades qu'aux activités sportives et des sorties en balade. Un endroit au calme loin du tracas de la voiture où les chevaux du Poney Club d'à côté pâturent et permettent des balades en pleine nature. Où les oiseaux chantent et les espèces animales et végétales ne sont pas stressées par les agissements de l'homme. Personne dans le quartier du Peillard ne veut ce projet. Un sondage sur la commune a été fait sur 15 jours et 220 foyers ont répondu parmi les 1500 foyers Jalioromains. Résultats : 83% des répondants sont contre ce projet, 12% n'ont pas d'opinion et 5% sont pour notamment si un pont leur permet d'accéder plus rapidement sur leur lieu de travail situé dans l'Ain.

Le 19 décembre 2023, un premier avis du conseil municipal de la commune de Saint Romain de Jalionas a été rendu en s'opposant au projet Rhônenergia. Un second avis le 28 février 2024 a été demandé en fin de concertation à l'issue notamment des différentes réunions publiques et une nouvelle fois le conseil jalioromain s'est prononcé contre ce projet via une nouvelle délibération.

Ce projet destructeur va en outre priver une partie de la commune de sa rive puisque le projet prévoit une translation du Rhône vers la commune de Loyettes. Cela veut dire quoi ? Si on garde le Rhône comme une frontière naturelle, Saint Romain de Jalionas s'agrandit ?

Ou non on déporte le Rhône et on laisse la délimitation géographique initiale. Loyettes ayant tout le Rhône avec l'ouvrage, la rivière artificielle et Saint Romain des terres rases, une route d'accès, de desserte qui traverse notre endroit naturel et notre ViaRhôna ?

1) Un projet refusé par les Jalioromains mais pas que...

Comment peut-on entrevoir la réalisation d'un projet sans l'accord des habitants de la ville où il est sensé s'implanter et sans que les élus locaux n'autorisent ce projet sous couvert d'intérêt majeur et d'intérêt général. Peut-on à n'importe quel prix, pour n'importe quel projet décider d'un tel ouvrage sur un territoire qui n'est pas prêt à le recevoir ? Que fait-on du rejet de la population accueillante et des populations environnantes, que fait-on de la paisibilité et de l'image de marque de la commune de Saint Romain de Jalionas ?

Autant de questions qui ne sont pas posées par nos dirigeants situés à Paris et les responsables de la CNR qui ne voient en ce lieu qu'un ouvrage industriel en béton de plus pour produire le peu d'électricité qu'il pourrait créer.

Un sondage a eu lieu sur la commune de Saint Romain de Jalionas : plus de 8 personnes sur 10 s'opposent à ce projet. Très vite des Jalioromains se sont faits connaître auprès de la mairie afin de monter un collectif pacifiste. Puis ce sont des administrés des communes voisines : Loyettes, Hières sur Amby, La Balme les Grottes, Chavanoz, Anthon, Villette d'Anthon qui ont souhaité former un collectif citoyen et aider les Jalioromains à lutter contre ce projet. Très vite la résistance locale, de manière pacifiste s'est emparée de ce dossier. Elle a multiplié les réunions publiques et la communication. Aujourd'hui, plus de 7 000 personnes ont signé une pétition en ligne contre ce projet.

Le conseil municipal de la commune de Saint Romain de Jalionas par deux fois (décembre 2023 et février 2024) s'est prononcé contre ce projet. Le conseil communautaire des Balcons du Dauphiné, lui aussi c'est prononcé le 15 février dernier contre ce projet. Les élus de la métropole de Lyon ont fait un communiqué de presse et ont débattu en séance afin d'exprimer tout leur scepticisme et leur crainte quant à ce projet. Les scientifiques de la ZABR émettent un avis négatif et s'étonnent de ne pas être consultés à ce stade. Les associations protectrices de l'environnement sont vent debout contre ce projet mortifère (LO PARVI, FNE, LPO, PPMA...)

Comment poursuivre ce projet et investir autant de millions pour des études alors qu'à ce stade on sait que ce projet ne peut voir le jour ?

2) Un projet anachronique, sans utilité pour le territoire et qui n'œuvre pas à l'autonomie énergétique du pays.

Ce projet imaginé en 1935, retoqué en 1948 et 1980 abandonné définitivement dans les années 90 ressurgit avec un nom différent. En effet, ce n'est plus le barrage de Loyettes mais de Saint Romain de Jalionas. Un choix délibéré de modifier l'intitulé afin de ne pas réveiller les oppositions du passé. Or, même s'il a évolué, tout le monde sait depuis le début que l'usine et le barrage ne seront pas sur Saint Romain de Jalionas. La preuve étant faite par le dossier de concertation qui mentionne que le Rhône va voir son lit modifié, le fleuve ne coulant plus sur Saint Romain de Jalionas mais bel et bien dans son entièreté sur Loyettes ! Il est incompréhensible de faire autant de travaux pour si peu de rendement en massacrant la rive gauche jalioromaine du fleuve !

Ce projet est anachronique, il ne tient pas compte de la réalité actuelle et future et notamment de la situation climatique de notre pays et des prévisions des climatologues. Le Rhône va voir sa ressource en eau altérer dans le temps de façon aléatoire. Quid du fonctionnement d'un tel ouvrage dans 50 ans alors qu'il est censé avoir une durée d'exploitation de 75 à 100 ans. Les plus grands climatologues s'accordent à dire que l'augmentation des températures va accélérer la fonte des glaciers. Certains parlent de 2055, d'autres personnes comme Mme BORIE-BANCEL (présidente du directoire CNR) sont plus optimistes et parlent de 2070 (voir extrait dans son édito page 10) du rapport intégré de la CNR 2023. (texte en noir ci-dessous).

preuve d'une vigilance accrue. Selon l'étude de l'Agence de l'eau, le Rhône devrait demeurer un fleuve puissant et abondant à l'horizon 2055, avec des débits moyens annuels en général élevés. Mais la notion de débit moyen n'aura guère de sens à l'avenir. Nous serons confrontés à une saisonnalité beaucoup plus marquée, avec « trop » d'eau en hiver et pas assez en été. Au sein d'une même saison, l'hydraulicité sera plus erratique, avec plus de phénomènes météo extrêmes. Les climatologues prévoient une disparition des glaciers des Alpes en 2070, à l'exception du massif du Mont-Blanc. C'est très inquiétant. CNR ne peut pas tout mais nous devons agir à notre échelle pour préserver le Rhône et optimiser sa ressource.

Influence du projet Rhônenergia sur l'aménagement de Sault-Brénaz

Le relèvement de la ligne d'eau en amont du barrage de Rhônenergia se ferait sentir jusqu'à l'usine hydroélectrique de l'aménagement de Sault-Brénaz qui verrait sa hauteur de chute réduite et par conséquent sa production annuelle baisser. Cette perte de l'ordre de 10 GWh est prise en compte dans le calcul du productible de Rhônenergia.

Toujours dans ce même rapport on apprend que ce barrage s'il doit sortir représenterait 0.67% de la puissance produite par CNR (objectif CNR de puissance installée 5 500MW page 11 de ce même rapport) en 2030.

La production électrique de ce barrage ne représenterait rien à l'échelle de la production CNR, ni à l'échelle du territoire et encore moins à l'échelle de la France. Par contre, comble de l'hérésie, ce barrage aurait une incidence négative sur la production de celui de Sault-Brénaz en amont en lui faisant perdre 10GWh de productible annuel (page 39 du dossier de concertation préalable, (texte en bleu).

Concernant la production énergétique de notre territoire, faut-il le rappeler que les réacteurs de Bugey produisent 100 fois plus que ce qui est projeté avec Rhônenergia. Rappelons aussi que la décision en juillet dernier du Président de la République d'implanter une paire d'EPR2 sur la commune de Loyettes vient percuter le projet Rhônenergia qui fait encore plus douter de son utilité. En effet les partisans du barrage en ce qui concerne son volet économique sont désormais sceptiques. La construction des EPR2 va attirer des milliers de personnes en plus (jusqu'à 8000 personnes, Cf ci-dessous, la lettre d'information CLI N°5 novembre/décembre 2023.). Or tout va se faire en même temps ! Comment va-t-on trouver les compétences ? Comment va-t-on trouver les logements ? Comment allons-nous créer les services qui permettront d'accueillir de tels chantiers majeurs ? Tant de questions aujourd'hui qui restent sans réponse ?

PROJET DE NOUVEAUX EPR2 DANS L'AIN

La Plaine de l'Ain accueillera une paire de réacteurs EPR2. L'annonce a été officialisée au cours de l'été, lors du Conseil de politique nucléaire présidé par Emmanuel Macron, et concrétisée sur le terrain par la venue de la Ministre de la Transition Énergétique, Agnès Pannier-Runacher.

Après Penly en Normandie et Gravelines dans le Nord, EDF implantera deux réacteurs nucléaires de deuxième génération à Saint-Vulbas et Loyettes, sur un terrain de 220 hectares, à l'ouest de la centrale actuelle. Les travaux préparatoires pourraient débuter à la fin de l'année 2027 pour une mise en service au plus tôt en 2041 - 2042. Le chantier mobilisera plusieurs milliers de personnes, avec un pic estimé à près de 8 000 travailleurs en 2029. Le territoire devra alors être en mesure de recevoir ce chantier, décrit comme l'un des plus importants d'Europe, à travers les infrastructures, le logement, les transports, la formation... Cette bonne nouvelle pour l'emploi vient rassurer les entreprises locales : « Jusque-là, on n'avait plus vraiment de certitude pour l'avenir du nucléaire à Bugey. Nous sommes très satisfaits de cette annonce, cela nous assure du travail pour les

années à venir et ouvre de nouvelles perspectives » se réjouit Loïc Flamand, gérant de Flap Étanchéité à Blyes, qui produit des joints d'étanchéité et des manchettes, notamment pour l'industrie nucléaire.

Outre l'aspect économique, la volonté de décarboner totalement la production d'électricité fait partie des priorités. L'Ain tient à apporter sa « contribution à l'indépendance énergétique française tout en soutenant le principe d'une électricité dont les prix sont acceptables » précise Jean Deguerry, Président du Département, avec un mix énergétique réparti également entre le nucléaire et les énergies renouvelables. D'ici la mise en service des réacteurs EPR2, le site existant est amené à évoluer, afin de conforter son rôle majeur. Contribuant à fournir 40% de l'électricité régionale de manière décarbonée, un programme de performance opérationnelle doit permettre de retrouver un haut niveau de production nucléaire. Un objectif de production de 400 TeraWatts Heures est fixé pour 2030.

3) Coût exorbitant, rentabilité minime et aléatoire, pourquoi ne pas miser sur les énergies alternatives ?

Toutes les communes de France sont à la recherche de solutions locales afin de faire baisser leur consommation énergétique et ainsi faire baisser leur facture

d'électricité mais pour cela, elles manquent cruellement de moyens financiers. Or, quand on regarde la page 41 du dossier de concertation préalable du projet Rhônenergia on s'aperçoit que de 230 millions prévus en 2018, on passe à 230 millions en 2023 (page 41 de ce même dossier) à au minimum 360 millions d'euros en 2034 (page 42). Cette somme très conséquente doit permettre une création d'électricité majeure. Or, ce n'est pas le cas pour ce projet. Quand on regarde les chiffres annoncés page 42 dans le modèle économique de ce barrage, on peut être sceptique sur sa rentabilité. Il existe trop de zones d'ombre et d'aléatoire sur le long terme. Par conséquent, ne peut-on pas laisser cette somme aux collectivités locales afin qu'elles puissent tout de suite agir sur leur consommation électrique ? Avec un million d'euros, une commune comme Saint Romain de Jalionas peut tout de suite agir en passant l'ensemble de son parc d'éclairage public (intérieur, extérieur) à la led. Elle peut isoler par l'extérieur l'ensemble de ces bâtiments communaux. Elle peut aussi créer une mini station hydroélectrique sur le Girondan. Elle peut déployer des ombrières photovoltaïques autour de la mairie, école, gymnase. Elle peut faire installer des panneaux solaires sur les deux friches de la commune (la carrière ROSA et la carrière MALAVAL.) Elle peut poser des panneaux solaires sur l'ensemble des bâtiments communaux qui acceptent ce type de matériels. Elle peut aussi proposer une incitation financière aux administrés afin d'avoir une aide financière supplémentaire pour poser de panneaux solaires créant un effet levier d'opportunité qui peut tout de suite avoir un impact. Bref, il existe une multitude de possibilités alternatives qui ne nécessiteraient pas de bétonner et de déplacer le Rhône et qui pourraient être facilement démontées et changées en cas d'obsolescence. D'ailleurs on peut s'apercevoir à la page 95 que la CNR évoque succinctement mais donne quelques éléments d'alternatives (voir texte à gauche) :

Pour atteindre cette production sur une période équivalente à la durée de vie d'un ouvrage hydroélectrique (75 ans au minimum), il faudrait construire trois fois de suite le parc éolien ou le parc photovoltaïque, dont la durée de vie s'élève à 30 ans, et les démanteler à chaque fois.

Le coût d'investissement total⁷⁷, hors démantèlement, avoisinerait 3 fois 110 millions d'euros soit 330 millions d'euros pour l'éolien (1,5 million d'euros/MW installé) et 3 fois 89 millions d'euros soit 266 millions d'euros pour le photovoltaïque (0,8 million d'euros/MWc installé)⁷⁸.

Le parc éolien pourrait être mis en service avant 2030 et le parc photovoltaïque en 2028 (temps moyen estimé). Si l'une ou l'autre de ces alternatives prenait corps, les parcs devraient être raccordés par une liaison haute tension au réseau national d'électricité (Nota : les contraintes techniques, environnementales et réglementaires associées au raccordement n'ont pas été intégrées à cette analyse).

Ces alternatives seraient moins coûteuses, moins destructrices et plus facilement démontables qu'un barrage qui détruirait le cadre naturel de deux communes.

CONCLUSION :

Le projet Rhônenergia est une fausse bonne idée qui peut nous amener à nous donner bonne conscience en mettant en avant la production d'énergie décarbonée. Or trop d'arguments contraires majeurs peuvent être mis en avant afin de démontrer que la volonté initiale nuira plus qu'elle apportera. Son coût financier exorbitant, son gain de production minime, son coût environnemental destructeur, l'opposition locale, les incertitudes sur les débits futurs du Rhône et les conséquences climatiques, la décision d'installer les EPR2 sur la commune de Loyettes sont tant d'éléments qui ne permettent pas sereinement de valider la poursuite d'études sur un tel projet. Faisons confiance aux collectivités locales. Aidons les initiatives locales afin d'arriver à l'autonomie énergétique plutôt que de mettre en œuvre un ouvrage du passé et gaspiller par la même occasion des millions d'euros pilotés par Paris avec le risque de créer des oppositions non pacifistes sur le territoire dont la commune ne pourrait faire face et ne veut pas.

Conclusion : NON au projet Rhônenergia !